

---

## RAPPORT ANNUEL 2017

---

*«Ô toi, sur qui se fonde toute vie, nous voici ensemble, devant toi. Dans nos mains voici ce que nous avons tenté, ce qui nous a réussi. Nous te le présentons. Merci pour tout ce qu'il y a de bon, dans le passé et aujourd'hui. Pour ce que nous avons reçu de la Réforme. Pour la quête mystique de Nicolas de Flue. ... Pour la voie de l'œcuménisme, la coexistence pacifique dans notre pays, malgré nos différences ...»*

*«Ensemble vers le milieu» – célébration œcuménique du 1<sup>er</sup> avril 2017 à Zoug  
600 ans de Nicolas de Flue – 500 ans de la Réforme*

## **Introduction**

L'année 2017 porte l'empreinte du rappel de deux grands événements historiques: il y a 600 ans naissait Nicolas de Flue et, voilà 500 ans, la Réforme a vu le jour. De même, les débats autour du poids accordé aux Eglises et autres communautés religieuses par l'Etat et la société auront été marquants. Au niveau des séances et du travail quotidien de la Conférence centrale, le sujet de la concrétisation du nouveau régime de la collaboration avec la Conférence des évêques suisses (CES) aura occupé une place centrale. Il s'est agi également de traiter la question de savoir comment, avec une marge de manœuvre financière étroite, il est malgré tout possible d'ouvrir la porte à des innovations et de placer des accents.

### **«Retour au Ranft»**

Placée sous le leitmotiv «Retour au Ranft», la commémoration des 600 ans de Nicolas de Flue a compris deux étapes particulièrement saillantes: la cérémonie officielle du 30 avril sur le Landenberg, dans les hauts de Sarnen (OW), en présence de tous les gouvernements cantonaux et de la conseillère fédérale Doris Leuthard, ainsi que la célébration œcuménique du 24 septembre conduite par le cardinal Kurt Koch et le pasteur Gottfried Locher, président de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.

La focalisation sur un petit nombre de projets saillants et particulièrement parlants ainsi qu'une organisation décentralisée ont permis à bien des égards, de donner corps au slogan «Retour au Ranft». «Ce lieu, créateur d'identité, site de force spirituelle et de nostalgie, proche du centre de la Suisse, est un endroit de paix, de prière; une oasis de sérénité et de réflexion. 'Retour au Ranft' représente, avec Nicolas de Flue comme personnalité médiatrice exceptionnelle et porteuse d'histoire, une arrivée ainsi qu'un retour vers le retrait et la réflexion. Un retour au calme et à la méditation, un retour vers la détente et la modération, un retour vers l'écoute et vers un éloignement de l'égoïsme.» L'année commémorative a mis aussi en évidence qu'il était impossible de parler de Nicolas de Flue sans s'attarder aussi sur la personnalité de sa femme Dorothee Wyss et le rôle qu'elle a joué.

L'engagement de la Conférence centrale et de ses membres en faveur de cette année anniversaire ne s'est pas limité à un effort financier. L'événement a été aussi au cœur de l'assemblée plénière de juin qui, pour l'occasion, s'est déroulée à Sarnen. Et lors des rencontres importantes qui se sont déroulées, la Conférence centrale a été à chaque fois représentée par des membres de la présidence et d'autres délégués.

### **«Ensemble vers le milieu»**

L'évocation de la Réforme a permis à la Conférence centrale et à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) de nouer des contacts plus intenses. Les deux organisations faitières ont pris des engagements financiers mais aussi participé au travail conceptuel en vue de la présence des Eglises suisses à l'exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg et de la célébration œcuménique «Ensemble vers le milieu».

Cette journée commémorative œcuménique d'envergure nationale du 1<sup>er</sup> avril 2017 à Zoug a été l'occasion pour l'Eglise catholique romaine et les Eglises de la Réforme de marquer conjointement deux anniversaires,

*«La piété et la prière authentiques ne détournent pas des choses de la vie. Elles permettent d'acquérir une distance intérieure qui nous empêche d'être totalement accaparés et submergés par les événements du quotidien. Elles contribuent à préserver la liberté intérieure et cette distance qui aide à trouver la bonne réponse aux exigences du moment.»*

*Exposé du Prof. Albert Gasser prononcé lors de l'assemblée plénière de la Conférence centrale du 23 juin 2017 à Sarnen*

les 500 ans de la Réforme et les 600 ans de Nicolas de Flue. Elles ont rappelé d'une seule voix la mission qui est la leur: témoigner de l'Evangile en paroles et en actes et franchir des pas courageux vers plus d'unité.

*«Au nom de notre Eglise, je demande à nos frères et sœurs réformés de pardonner les souffrances qu'ils ont subies de la part de fidèles catholiques et, surtout, de leurs ministres.»*

*Mgr Felix Gmür, lors du service religieux «Ensemble vers le milieu» du 1<sup>er</sup> avril 2017 à Zoug*

La reconnaissance des fautes commises en des termes forts, la demande de réconciliation et l'accolade symbolique entre les deux personnalités qui présidaient le service religieux, Mgr Felix Gmür et le pasteur Gottfried Locher, président du conseil de la FEPS, ont profondément marqué les esprits.

La Conférence centrale a participé à la mise sur pied et au financement de cette rencontre exceptionnelle à l'enseigne de l'œcuménisme. Car ce dernier, vécu dans la foi, constitue la base indispensable d'une coopération crédible et efficace des Eglises au service d'un monde plus juste et solidaire.

**«Aux yeux de l'Etat, la religion constitue un élément clé de l'ordre sociétal»**

Si les deux années commémoratives ont attiré l'attention bien au-delà des cercles ecclésiaux, cela tient aussi au fait que Nicolas de Flue et la Réforme revêtent une importance significative sous les angles religieux et sociétal. L'ermite du Ranft était un homme respecté en tant que père de famille, paysan, politicien et juge. Et lorsqu'il s'est retiré du monde, il a été sollicité pour des conseils et des interventions comme médiateur dans des conflits politiques. La Réforme a marqué la pratique religieuse mais également la vie en commun, l'accès à la formation et la culture.

Le poids des Eglises et de la religion dans la société n'est nullement un phénomène appartenant au passé. 2017 l'a prouvé à l'envi. De manière négative chaque fois que la religion a servi à justifier des conflits, le recours à la violence ou des actes terroristes, au point d'amener les autorités étatiques et la classe politique de notre

pays à se préoccuper de la montée du radicalisme religieux. Et de façon positive lorsque les milieux politiques à l'échelon cantonal se sont penchés sur l'apport des Eglises à la société. Ou quand des réflexions ont été émises sur la manière dont l'Etat et les communautés religieuses devraient organiser leurs relations mutuelles en des temps de pluralisme religieux croissant. Ainsi, dans le canton de Zurich, le gouvernement a publié des lignes directrices à ce propos (la première a servi de titre à ce chapitre).

Dans le contexte de l'avenir des rapports entre l'Etat et la religion en général, la question de la reconnaissance officielle d'un cercle plus large de communautés religieuses est régulièrement évoquée. Voilà pourquoi la Conférence centrale a consacré à ce sujet la partie thématique de son assemblée plénière de Saint-Gall. Cela au moment précis où, dans le canton du même nom, un projet de loi sur les communautés religieuses était soumis à consultation. L'orateur invité, le

professeur Andreas Kley, a plaidé en faveur d'une ouverture du système de la reconnaissance et recommandé de ne pas fixer à de nouvelles confessions des exigences plus élevées que celles imposées en son temps aux Eglises traditionnelles, en particulier à l'Eglise catholique romaine.

*«Un élargissement de la pratique en matière de reconnaissance ne nuira pas aux Eglises chrétiennes traditionnelles, car, du fait de l'ancrage constitutionnel de leur statut officiel, elles jouissent incontestablement d'une position forte qui n'est pas remise en cause à l'heure qu'il est.»*

*Prof. Andreas Kley, exposé présenté lors de l'assemblée plénière de la Conférence centrale du 24 mars 2017 à Saint-Gall*

**Engagement en faveur du Forum politique Berne**

La Conférence centrale tient à prendre une part active au développement des fondements éthiques de la démocratie suisse, à contribuer à la cohésion sociale et à se profiler comme une force de proposition. Ainsi a-t-elle décidé en 2017 de rejoindre pour les quatre prochaines années, aux côtés de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, l'organisme de soutien du Forum politique Berne. Ce dernier s'est fait connaître au cours des dernières années en tant que plateforme promouvant le dialogue entre le monde politique, les acteurs de la société civile et le public intéressé. Au vu des liens ténus entretenus jusqu'ici par la Conférence centrale en tant qu'organisation nationale avec la scène politique et l'administration à l'échelon fédéral, cet engagement au sein du Forum politique Berne lui donnera la possibilité de participer plus intensément au débat sur les valeurs fondamentales et de faire mieux entendre ses préoccupations à Berne.



Käfigturm | Polit-Forum Bern  
Forum politique Berne  
[www.polit-forum-bern.ch](http://www.polit-forum-bern.ch)

## Concrétisation de la collaboration avec la Conférence des évêques suisses

Après d'intenses négociations sur les modalités de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale au cours des années 2015 et 2016, 2017 aura été celle du test des nouvelles réglementations adoptées. Dans le domaine du cofinancement, il a fallu développer des instruments de pilotage stratégique inédits et préparer l'entrée en vigueur des changements arrêtés, à savoir la concentration des flux financiers et la nouvelle répartition des tâches s'agissant des bénéficiaires des fonds respectifs du cofinancement CES-Conférence centrale et de la Contribution pastorale Suisse de l'Action de Carême. S'y est ajoutée la mise en œuvre, pour la première fois, de la Convention de subventionnement CES-Conférence centrale. Cette dernière constitue le fondement sur lequel repose désormais le versement des subsides de la Conférence centrale devant permettre à la Conférence des évêques, à son secrétariat général et à ses organismes de remplir leurs tâches.

### **Une bonne coopération exige préparation, exercice et concertation**

Le Conseil de coopération récemment institué est l'organisme appelé à jouer le rôle numéro un pour l'action conjointe de la CES et de la Conférence centrale. La CES et la présidence de la Conférence centrale y sont représentées chacune par trois membres ainsi que par leurs secrétaires généraux respectifs. A l'instar d'une équipe fraîchement constituée dans le domaine du sport, un tel organisme requiert de ses membres de se préparer, de s'exercer et de se concerter si l'on vise un fonctionnement sans heurts.

*«Pour moi, de toute évidence, les membres des autorités de droit public ecclésiastique non seulement font partie de l'Eglise, mais encore ils portent une responsabilité particulière en son sein.»*

*Mgr Markus Büchel, président de la PPFK, lors de la réception de la Conférence centrale dans la salle des fêtes*

Il s'agit d'harmoniser entre eux des modes de travail, des cultures de la communication, des processus et des agendas aux caractéristiques différentes. Les attentes mutuelles sont à tirer au clair, de

même que les rapports de confiance doivent être approfondis pour être à même de débattre d'approches divergentes dans un esprit ouvert et constructif, et d'aborder des questions sensibles.

Grâce à la volonté manifestée de relever ces défis et de poser, au cours du premier semestre déjà, les jalons du travail à moyen terme, des objectifs importants ont été atteints en 2017:

- Pour le cofinancement durant les années 2018-2021, des directives pastorales, une planification financière et un plan de mesures renseignant sur les projets d'importance majeure ont été établis.
- Sur la base d'une planification stratégique et d'un plan financier, la Conférence des évêques et la Conférence centrale sont convenues de l'allocation, pour la période 2018-2020, d'un subside de CHF 2,05 mio par an et de la mise à disposition de fonds pour des projets à hauteur de CHF 300'000.- au total.

*«Dans les rapports de coopération avec la CES, beaucoup de choses ressenties aujourd'hui encore comme des défis à surmonter relèveront de l'évidence d'ici quelques années.»*

*Luc Humbel, président de la Conférence centrale, lors de son tour d'horizon annuel devant l'assemblée plénière des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017*

Au niveau interpersonnel aussi, le travail commun au sein du Conseil de coopération s'est révélé propice. Des sujets délicats y ont été débattus ouvertement et sur pied d'égalité. Désormais, les protagonistes se connaissent mieux. De nombreuses questions peuvent être réglées de manière informelle, et malgré le sérieux des sujets abordés, les occasions de rire ne manquent pas. Un signe que les uns et les autres ne se prennent pas trop au sérieux.

### ***Une collaboration étendue et bien rodée dans de nombreux domaines concrets***

Certes, les accords passés entre la CES et la Conférence centrale et l'institution du Conseil de coopération constituent des éléments nouveaux. Néanmoins, il convient de souligner que, de longue date, une collaboration fonctionnant à satisfaction a occupé une grande place dans maints domaines concrets. En 1983 déjà, le Contrat du cofinancement parlait de «responsabilité commune», et cela fera une vingtaine d'années que le Groupe spécialisé médias coopère avec la Commission pour la communication et les médias de la CES et l'évêque des médias. La Commission paritaire de planification et de financement (PPFK) a été créée en 2007, et c'est depuis 2010 que les Groupes spécialisés également sont composés paritairement. S'ajoutent de nombreux contacts bilatéraux résultant de la collaboration entre les directions des diocèses et les cantons diocésains. L'existence de deux systèmes parallèles que pourraient suggérer les organigrammes est en réalité un entrelacs de liens complexes, tantôt serrés, tantôt lâches.

### ***Le concept global de pastorale des migrants: renforcer la cohabitation***

La CES et la Conférence centrale sont convenus d'élaborer un concept global pour la pastorale des migrants en tant que premier projet d'envergure décidé dans le cadre du régime de collaboration nouvellement instauré. Il devra tenir compte de deux réalités:

- Près d'un tiers des membres de l'Eglise sont issus de la migration.
- Du fait des multiples formes que prend l'immigration, la société et l'Eglise dans leur ensemble changent de visage.

Le modèle en vigueur consistant à ériger en «mission» chaque communauté linguistique étrangère numériquement forte ne répond plus aux besoins actuels. Il convient de développer une pastorale des migrants qui incite les fidèles «locaux» et ceux immigrés de longue date ou nouvellement arrivés à passer d'une existence parallèle à une véritable cohabitation. Les manières propres à chacun de vivre en Eglise sont à considérer comme une chance – et non pas un problème – par une institution ecclésiale aux facettes multiples évoluant dans une société marquée par le pluralisme culturel. La réalisation de l'ambitieux projet initié exigera un certain temps, son coût étant destiné à être partagé à parts égales entre la Conférence centrale et la CES.

*«Les communautés de migrants ne constituent pas des structures parallèles aux paroisses ni ne doublent ces dernières. Elles relèvent des défis pastoraux propres et fournissent à cette fin des contributions spécifiques qui ne sont pas ou ne peuvent pas être assurées sous la forme voulue par les paroisses. Les communautés de migrants complètent les paroisses et inversement.»*

*Arnd Bünker, directeur de l'Institut suisse de sociologie pastorale (SPI), lors du séminaire de la présidence de la Conférence centrale du 30 août 2017.*



## Aspects financiers: réforme de l'imposition des entreprises et monitoring financier

Dans le domaine financier, la Conférence centrale ne saurait se préoccuper uniquement des dépenses et de la question de savoir comment utiliser au mieux l'argent disponible. Il lui appartient également, surtout en des temps où les moyens matériels tendent à diminuer un peu partout, de se pencher sur les recettes.

### **Réforme de l'imposition des entreprises ...**

La RIE III (pour réforme de l'imposition des entreprises) et le PF 17 (pour Projet fiscal): derrière ces sigles très techniques se cachent deux projets de politique fiscale à l'échelon fédéral dont l'introduction aura, dans de nombreux cantons, des incidences directes sur le produit des impôts ecclésiastiques.

La troisième réforme de l'imposition des entreprises a été nettement refusée en votation populaire le 12 février 2017 après avoir été la cible de critiques parfois véhémentes, notamment de la part des milieux d'Eglise. Du fait de l'importance du sujet pour la place économique suisse, le Conseil fédéral a chargé son membre compétent, Ueli Maurer, d'élaborer sans délai une nouvelle mouture sous le nom de Projet fiscal 17.

*«... la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ...»*

*Préambule de la Constitution fédérale de 1998*

Désormais impliquées dans le processus législatif, les Eglises reconnues ont été invitées à assister à des auditions et rencontres à but d'information ainsi qu'à participer à la procédure de consultation. Dans le cadre d'une collaboration fructueuse, elles ont élaboré une prise de position commune, cela sous la responsabilité de la Conférence centrale pour ce qui est de la partie catholique.

Si les Eglises approuvent fondamentalement l'orientation stratégique du projet de réforme, elles proposent toutefois de l'amender sur deux points:

1. La part cantonale à l'impôt fédéral direct devra être relevée, car ce n'est qu'ainsi que les cantons jouiront de la marge de manœuvre nécessaire pour prendre en considération les villes, les communes et les communes ecclésiastiques / paroisses lors de la compensation des baisses de recettes fiscales.
2. La loi ne devra pas se borner à inviter à se préoccuper uniquement des villes et des communes lors de la mise en œuvre de la réforme. Il conviendra qu'elle mentionne également en termes exprès le souci du «financement des tâches accomplies pour le bien commun» ainsi que les «communes ecclésiastiques/paroisses».

Dans leur lettre d'accompagnement, les Eglises rappellent le préambule de la Constitution fédérale selon lequel «le bien-être du plus faible de ses membres» doit conduire l'action de l'Etat. Elles soulignent aussi le rôle significatif que joue le niveau tant cantonal que communal pour l'engagement social et le financement des Eglises. C'est là un aspect dont la réforme de l'imposition des entreprises est appelée à tenir compte.

### **... et suivi permanent de l'évolution des finances ecclésiastiques**

Lors de l'introduction de la dernière version de la clé de répartition de la charge financière entre les membres de la Conférence centrale, il avait été prévu de la soumettre à un réexamen après cinq ans. Dans l'intervalle, les attentes à l'égard de l'Eglise en matière de transparence financière de l'Eglise ont crû. Aussi, de premières démarches ont été initiées afin de se doter d'instruments appropriés pour évaluer de plus près la situation des finances ecclésiastiques. Ils devront, autant que possible, prendre en compte aussi bien les recettes que les dépenses, car il devient crucial de faire connaître les prestations que les Eglises fournissent pour la vie de la société et la part des fonds qu'elles affectent à des buts sociaux, à la formation et à la culture, autrement dit pour le bien commun.

## Numérisation et management ecclésial

Certes, les sujets financiers sont importants pour les institutions de droit public ecclésiastique et la Conférence centrale, mais il serait faux de réduire ces acteurs à de purs «bailleurs de fonds». Elles ne peuvent remplir leur mission, qui est de créer de bonnes conditions pour la vie ecclésiale, qu'à condition de se préoccuper également des évolutions qui se dessinent dans la société et de permettre aux responsables ecclésiastiques d'assumer leurs tâches de conduite avec compétence.

### ***RKZ Focus: Eglise(s) et médias à l'ère du numérique***

Pour la première fois, la Conférence centrale a organisé sous le nom de «RKZ Focus» une rencontre à but de réseautage. Son thème: la numérisation et ses répercussions sur les Eglises et les médias. Les quelque cent participants – membres d'exécutifs d'Eglises cantonales, représentants d'institutions cofinancées, responsables pastoraux et chargés de la communication ecclésiastiques – ont pu découvrir quelques aspects de l'impact du numérique.

Gilles Marchand, le nouveau directeur général de la SRG SSR, a commenté les répercussions de cette révolution sur le service public, tandis que le spécialiste des médias Stephan Russ-Mohl a évoqué les risques de la désinformation. Il a invité les Eglises à contribuer à la promotion d'une authentique démocratie et de la paix, ainsi qu'à résister aux tentations du fondamentalisme.

De leur côté, la prieure du couvent de Fahr, Sœur Irene Gassmann, et Valentin Beck, l'aumônier national de l'organisation de jeunesse Jungwacht-Blauring ont évoqué dans le cadre d'un dialogue les effets concrets du numérique. Qu'il s'agisse des religieuses d'un couvent ou de jeunes réunis pour un camp, personne n'y échappe.

Tous ces sujets ont été traités sur une même toile de fond, à savoir les réflexions émises par l'ancien conseiller d'Etat zurichois Markus Notter à propos de l'apport de la religion pour les valeurs fondamentales de la société. Un message de salutation de l'évêque des médias, Mgr Alain de Raemy, a clos la manifestation. Le cocktail dînatoire qui suivait a offert l'occasion de nouer des contacts interpersonnels, lesquels gardent toute leur importance pour l'établissement de liens au sein de l'Eglise même à l'heure des réseaux numériques.

*«La révolution numérique nous transforme radicalement, nous-mêmes et la société. Et pour nous aussi, en tant qu'Eglise, la question ne se pose plus de savoir si nous la voulons ou pas. Une seule interrogation demeure: comment nous en accommoderons-nous? Il convient de veiller à la fois aux chances à exploiter et aux risques.»*

*Renata Asal-Steger, vice-présidente de la Conférence centrale et présidente de la Commission pour la communication et les relations publiques lors du RKZ Focus du 14 septembre 2017*

### ***Management ecclésial et développement de la qualité dans la pastorale***

Le cours de base de management ecclésial que la Conférence centrale a proposé conjointement avec le Verbandsmanagement Institut (VMI) de l'Université de Fribourg peut s'enorgueillir d'une longue tradition. Avec trente inscrits, l'édition 2017/2018 a fait le plein de participants. Cette formation présente notamment la particularité de s'adresser aussi bien à des titulaires de charge au sein des corporations de droit public ecclésiastiques qu'à des responsables pastoraux. De ce fait, le cours contribue à un heureux compagnonnage entre eux, vécu comme très positif.

C'est aussi le fait de traiter régulièrement de questions de management ecclésial qui a valu à Daniel Kosch d'être invité en 2017 par sept doyennés du diocèse de Bâle à participer comme orateur à une formation continue obligatoire. Consacré au développement de la qualité dans le travail pastoral, ce cours s'inscrivait dans une perspective actuelle fondamentale du management ecclésial.



## **Elections de renouvellement, avec une préoccupation particulière pour la Suisse romande**

La Conférence centrale ne saurait remplir l'ensemble de ses tâches sans qu'impérativement plus de la moitié des délégués participent aux activités de ses organes et commissions. S'y ajoute la représentation de la Conférence centrale dans des organisations tierces. La liste des sièges est longue:

- présidence de la Conférence centrale (de 5 à 7 délégués)
- trois commissions permanentes (de 3 à 5 délégués chacune)
- organe de révision (3 délégués)
- Conseil de coopération (3 représentants/tes de la Conférence centrale)
- Commission de planification et de financement CES-Conférence centrale (5 représentants/tes de la Conférence centrale)
- quatre Groupes spécialisés au sein de l'organisation de cofinancement (2 représentants/tes de la Conférence centrale dans chacun d'eux)
- délégations de la Conférence centrale au sein de sept autres organisations tierces, organismes de la CES, etc.

Les élections intervenues à fin novembre pour la période de mandat 2018/2019 ont été placées sous le signe de la continuité. La présidence, qui compte actuellement cinq membres, a été réélue à l'unanimité. Au sein des autres organes, des commissions et délégations, les changements ont été rares. Heureusement, à l'exception d'un seul, tous les sièges ont pu être repourvus.

### ***Prise en considération particulière des minorités linguistiques***

A l'instar de nombreuses entités actives au niveau national, la Conférence centrale se préoccupe de l'intégration et de la participation active des minorités linguistiques en son sein et ce, de multiples manières:

- Sur les deux vice-présidents, l'un est toujours issu de Suisse romande. A partir de 2018, il s'agit de Roland Loos (VD), succédant à Susana Garcia dans cette fonction.
- Au sein de la présidence de la Conférence centrale, un à deux sièges sont occupés par des délégués issus de la Suisse latine.
- Dans la mesure du possible, chaque organe compte un/e représentant/e d'une minorité linguistique.
- Tous les documents importants et ceux rédigés en vue d'une assemblée plénière sont traduits en français. Un service de traduction simultanée est assuré lors des assemblées plénières.
- Les cantons francophones et les diocèses concernés sont rattachés à la Fédération romande catholique romaine (FRCR). Cette dernière dispose d'un droit de codécision pour les demandes de cofinancement se rapportant à la Suisse française.
- L'administrateur de la FRCR est dédommagé par la Conférence centrale pour son travail

*«Qualifier la Conférence centrale de ,communauté ecclésiale solidaire et efficace' (portrait) n'est pas un vain mot. Cette réalité se traduit par un engagement de tous les instants en faveur de la cohésion par-delà les frontières cantonales, diocésaines et linguistiques.»*

*Luc Humbel, président de la Conférence centrale*

*La présidence de la Conférence centrale a adopté le présent rapport annuel lors de sa séance du 2 février 2018.*